

Séance du 02 décembre 2024

PRESENTS : MM VANDERSTRAETEN R., bourgmestre ;

BELIN C., CANGE S., CIAVARELLA S., CORNELIS A., de DUVE C., DELGUSTE B., DELPOMDOR D., DEWEER L., HENRARD J., HOSLET G., KELIDIS M., LAURENT L., LEMAIRE V., MARIR K., MEUNIER Q., MONNIEZ C., PLEYIERS J., SAVINI A-M., WALLEMACQ H., WATTIEZ F.
Conseillers communaux

BILOUET V., Directrice Générale

7. INSTALLATION ET PRESTATION DE SERMENT DES SUPPLEANTS

REPLAÇANT LES ELUS S'ETANT DESISTES

Monsieur Roger VANDERSTRAETEN, Président du conseil communal, invite les élus suppléants dont les pouvoirs ont été vérifiés et validés, et qui n'ont pas renoncé au mandat qui leur a été conféré, à prêter entre ses mains et en séance publique le serment prescrit par l'article L1126-1 du code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation :

« Je jure fidélité au Roi, obéissance à la constitution et aux lois du peuple belge »

Ils sont appelés par ordre alphabétique :

- Madame Céline BELIN
- Madame Caroline de DUVE
- Madame Vanessa LEMAIRE
- Monsieur Frédéric WATTIEZ

Prenant acte de cette prestation de serment, ces élus suppléants sont installés en qualité de conseillers communaux.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,



Le Bourgmestre,

Véronique BILOUET

Roger VANDERSTRAETEN

